

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
(6-4 Autres actes règlementaires)**

La Maire de la commune de PAILHARES

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Considérant** qu'il y a lieu pour la bonne organisation du spectacle « Ils vécurent enfants et firent beaucoup d'heureux », organisé par l'APSOAR dans le cadre des Agriculturales, et pour la sécurité des usagers, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

**Considérant** l'intérêt général,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

Le stationnement et la circulation seront interdits le vendredi 4 juillet 2024, de 17h à 23h :

- Parking Nectardéchois

Le stationnement sera interdit le vendredi 4 juillet 2025, de 17h à 23h

- Sur le chemin de Baud depuis la route du Col du Marchand jusqu'à Nectardéchois.

Les véhicules pourront stationner sur une partie du terrain de foot.

**Article 2**

L'APSOAR, Nectardéchois et les services techniques de la commune sont chargés de la mise en place de la signalétique

**Article 3**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Mme la Maire
- Nectardéchois
- APSOAR

Fait à Pailharès 27 juin 2025

La Maire  
Anne Schmitt



*Evelyn Stiles  
adjoindé des photos*